



Une ressource alternative en santé mentale, itinérance/dépendance et banque alimentaire qui contribue à améliorer la qualité de vie de la personne en développant son autonomie.

Amos, le 28 janvier 2015

RÉSOLUTION OFFICIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCUEIL D'AMOS

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi no 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Richard Vallée et appuyé par Madame Lyne Morin :

Que l'organisme L'accueil d'Amos adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que l'organisme L'accueil d'Amos participe aux activités de mobilisation du 29 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monic Bergeron,
Présidente du conseil d'administration de L'accueil d'Amos